

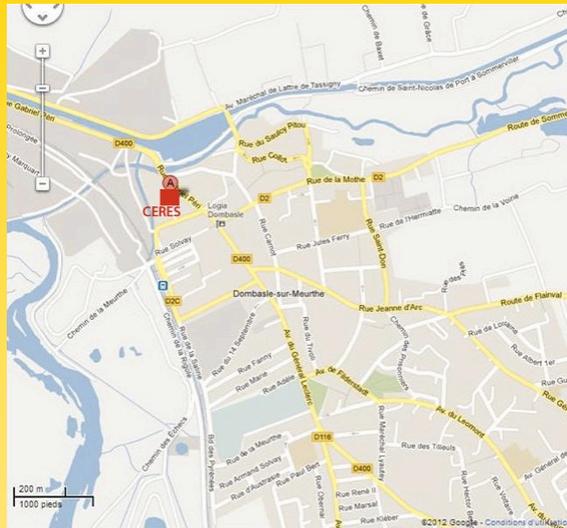


**Le Centre de Ressources  
(CERES)  
Dombasle**

**Le CERES**



## Le CERES



## Objectifs du CERES



- accueillir des personnes handicapées adultes porteuses du syndrome de Prader-Willi ou présentant des troubles du comportement alimentaire ou des troubles du comportement voire atteintes d'obésité syndromique et porteuses de handicap, et orientées par une Commission Départementale et de l'Autonomie des Personnes Handicapées en SAT ou en FAS ;
- mener un travail d'observation et d'évaluation des compétences, des difficultés et des besoins d'accompagnement afin d'élaborer un projet individuel d'accompagnement, de soins, d'activités et d'objectifs. Ce projet individuel se fera en partenariat avec l'utilisateur et son représentant légal (famille et/ou mandataire judiciaire à la protection des majeurs) dans le cadre du contrat de séjour et du livret d'accompagnement social ;

## Objectifs du CERES



- offrir, à travers la vie quotidienne et les temps de loisirs, des activités de promotion favorisant une acceptation des conséquences du syndrome, une insertion sociale, même partielle et accompagnée, l'accès à la culture, aux loisirs et aux activités physiques, l'accès au tissu associatif, voire sportif ;
- accompagner les usagers pour maintenir leurs activités de journée en SAT ou en FAS ;
- offrir un suivi rigoureux alimentaire et diététique ;
- organiser un suivi du poids et des exercices physiques ;
- garantir un suivi alimentaire et diététique rigoureux : projet d'une éducation nutritionnelle pour améliorer la qualité de vie des personnes.

## Objectifs du CERES



- garantir un lieu sécurisant et rassurant afin de libérer les usagers de l'obsession de recherche de nourriture et les rendre ainsi disponibles pour s'inscrire dans les activités proposées au foyer, au SAT ou au FAS.

De plus, ce foyer a pour objectif, pour les usagers venant d'autres régions que la Lorraine et qui auront trouvé un véritable équilibre dans leurs troubles alimentaires et du comportement, de rechercher soit un EAT ou un SAT, soit un FAS susceptible de les accueillir.

**Projet de soins du SAMSAH et de partenariat avec le Centre de compétences du CHU de NANCY, le CHS de Saint Nicolas de Port et l'Association Prader-Willi France**



Ce projet de soins aura quatre volets :

- soins spécialisés dans le suivi alimentaire et la diététique avec le service du CHU spécialisé en la matière et les psychiatriques en cas de problèmes psychiques.
- soins médicaux par le médecin généraliste coordinateur qui travaillera en lien avec les spécialistes.
- soins infirmiers avec l'infirmière du service, voire un infirmier libéral sur prescription médicale, en cas d'absence de celle-ci ou avec les infirmiers du secteur .
- soutien et entretiens psychologiques, groupes de parole et de communication organisés par le/la psychologue sur le mieux vivre avec ses handicaps, les frustrations et les exigences qu'ils engendrent.

**Travail en réseau avec le dispositif national de référence et le centre régional de compétences**



Depuis 2008, le CAPS a signé une convention de partenariat avec l'association nationale Prader- Willi France ; par son intermédiaire, des contacts ont été établis avec :

- le professeur Maïté TAUBER du CHU de Toulouse, coordinatrice du centre de référence de Prader-Willi ;
- le docteur Denise THUILLEAUX, de l'hôpital marin d'Hendaye, centre de référence du SPW ;
- le docteur Suzanne BLICHFELDT, de l'association Prader-Willi du Danemark et de l'IPWSO ;
- le professeur LEHEUP au CHU de Nancy, centre de compétence du SPW.

### Travail en réseau avec le dispositif national de référence et le centre régional de compétences



Lors de ces présentations et rencontres, des liens ont été noués et une formation spécifique pour les futurs professionnels du foyer qui pourrait être créé à Dombasle-sur-Meurthe, a été notamment envisagée. Cette formation se fera durant l'année précédant l'ouverture du foyer et sera principalement centrée sur :

- la connaissance, les manifestations et les conséquences du syndrome de Prader-Willi et de l'obésité syndromique ;
- la prise en charge et l'accompagnement médical et de soins ;
- la diététique et l'accompagnement nutritionnel ;
- la question des troubles liés à ces syndromes ;
- la prise en charge de l'accompagnement des personnes porteuses du syndrome Prader-Willi ou présentant des troubles du comportement alimentaire et des troubles du comportement voir atteintes d'obésité syndromique.

### Vers un centre de ressources interrégional voire national



Avec le centre de référence national, le centre de compétences lorrain et l'association PWF, tous les moyens formatifs et de recherche seront mis en oeuvre afin que ce foyer devienne un centre de ressources interrégional, si ce n'est national, auprès des établissements et services médico-sociaux accompagnant ou devant accompagner des personnes adultes porteuses du syndrome de Prader-Willi ou présentant des troubles du comportement alimentaire et des troubles du comportement voir atteintes d'obésité syndromique et porteuses de handicap.

L'objectif principal portera sur la recherche des modalités d'accompagnement médico-social et le partage d'expériences pour maintenir et développer l'accueil des personnes adultes porteuses du syndrome de Prader-Willi ou présentant des troubles du comportement alimentaire et des troubles du comportement voir atteintes d'obésité syndromique et porteuses de handicap dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux.

## Le CERES



## Organisation

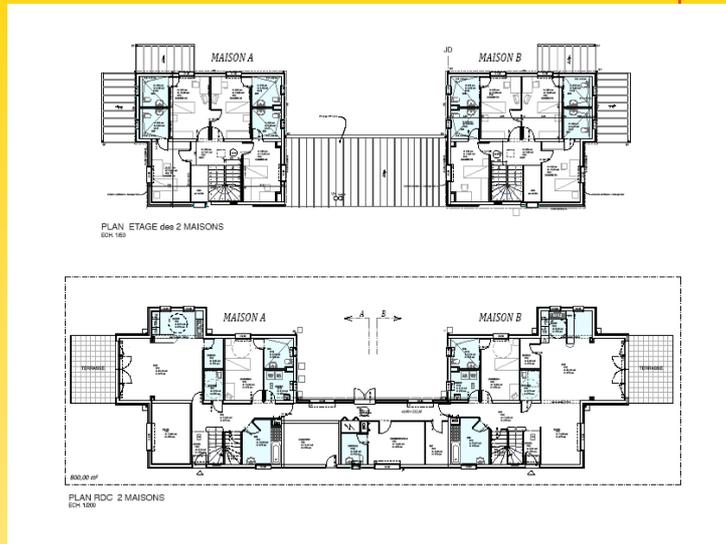


Le CERES est un service médico-social de 10 places réparties en deux maisons de cinq places.

Les deux maisons seront reliées entre elles par une salle d'activités physiques, une salle de soins avec bureau médical, une salle de bain détente, une chambre de veille et un bureau polyvalent. Elles seront sises sur un terrain d'environ 3 000 m<sup>2</sup>.

Ce terrain est une donation du groupe SOLVAY, dont le siège social est en Belgique, qui possède une usine à Dombasle-sur-Meurthe.

## Organisation



## Organisation



### **Cet ensemble comprendra :**

Pour les parties personnalisées :

- dix chambres studios ;
- une salle de bains par chambre.

### **Pour les parties communes, pour chaque maison :**

- une cuisines et sa réserve ;
- une salle à manger et un salon ;
- une réserve ;
- une lingerie ;
- une bagagerie.

## Organisation du CERES



### Pour la partie collective entre les maisons :

Dans un parc d'environ 2 000 m<sup>2</sup>, cette partie collective, qui fera le lien entre les deux maisons, sera constituée de :

- une salle d'activités physiques,
- une salle de soins avec bureau médical,
- une salle de bain détente,
- une chambre de veille,
- un bureau polyvalent.

## Fonctionnement du CERES



Organisées autour de la vie quotidienne, les soins et les loisirs, les principales activités à caractère social, culturel, physique et de soins se présenteront ainsi :

- vie quotidienne : courses individuelles avec accompagnement individuel, repas et ménage ;
- soins : hygiène de vie, activités physiques, diététique, soutiens psychologiques, voire spécialisés ;
- activités de loisirs : entretien du jardin, sorties socioculturelles, loisirs autour des jeux de sociétés, cinéma et vie associative ;

## Fonctionnement du CERES



- activités citoyennes : rencontres avec les équipes de maison, débats, réflexions et propositions sur le mieux vivre ensemble, recherche d'une socialisation à travers la participation à des activités au niveau de la vie locale;
- temps personnel.

## Rythme de vie du CERES



### **Lundi au vendredi :**

- **6h30 à 9h** : lever, toilette, petit-déjeuner, soins courants et départ en activités de jour en SAT ou en FAS.
- **17h vers 22h30** : retour des activités, détente, loisirs, dîner, soins courants et soirée.

Il est à noter que ces horaires seront adaptés à chaque usager pour tenir compte du type d'activités qu'il exercera.

## Rythme de vie du CERES



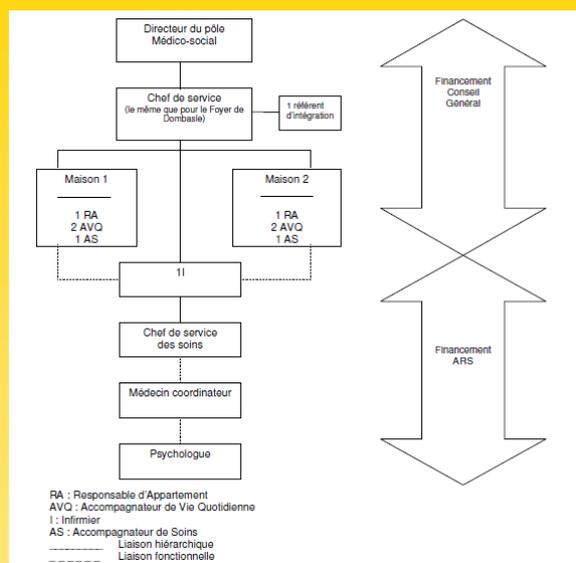
Fins de semaine et jours fériés :

- 8h -10h : lever, toilette, petit-déjeuner et soins courants
- 10h – 13h : activités de loisirs
- 13h – 14h30 : déjeuner et détente
- 14h30 – 19h : activités de loisirs et soins
- 19h - vers 22h30 : dîner et soirée

Chaque jour, il est prévu que soit organisée une demi-heure à une heure d'activités physiques en salle.

Ce service sera ouvert toute l'année et l'accompagnement assuré 24 heures sur 24, si nécessaire en semaine.

## Organigramme du CERES



## Investissements et financements



Le coût de construction s'élève à **1 560 000 €**.

Auquel il faut ajouter :

- la démolition du bâtiment se trouvant sur le terrain offert d'environ 50 000 € ;
- l'équipement des biens collectifs, les usagers emménageant avec leurs meubles dans leur chambre 20 000 € ;
- l'acquisition d'un microbus estimé à 20 000 €.

L'investissement total de 1 650 000 € pourra être financé ainsi :

- subvention espérée du Conseil Général 54 330 000 € soit 20 % ;
- autofinancement 825 000 € soit 50 % ;
- subvention espérée par la CNSA 495 000 € soit 30 %.

## Investissements et financements



L'amortissement des acquisitions est prévu ainsi :

- construction en 30 ans, soit une dotation annuelle de 52 000 € ;
- équipements et mobiliers en 10 ans, soit une dotation annuelle de 2 000 € ;
- véhicule en 5 ans, soit une dotation annuelle de 4 000 €.

**Soit une dotation globale de 58 000 €.**

## Calendrier prévisionnel de réalisation



### 2012

Acquisition du terrain et autorisation du Directeur Général de l'ARS de Lorraine pour la partie soins et du Président du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle pour la partie accompagnement.

**Octobre** : recrutement du conducteur d'opération ;

**Novembre** : recrutement de l'équipe de maîtrise d'ouvrage ;

**Décembre** : esquisse.

## Calendrier prévisionnel de réalisation



### 2013

**janvier à avril** : avant projet sommaire, avant projet définitif et dossier de consultation des entreprises ;

**septembre** : début des travaux de construction du foyer ;

**novembre** : pose de la première planche.

### 2014

**juin** : fin des travaux de construction du foyer

**juillet** : ouverture du foyer